Vigneux-sur-Seine

DEPARTEMENT
DE L'ESSONNE

Arrondissement
d'ÉVRY

Canton
de VIGNEUX-SUR-SEINE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

Conseil Municipal du 26 septembre 2023

Extrait du registre des
Délibérations

n° 23.194

NOMBRE DE MEMBRES :	
Composant le Conseil :	39
En exercice :	39
Présents :	25
Représentés :	7
Excusés :	1
Absents :	1

Objet : **Signature d'une convention de prise en charge technique et financière des obsèques de Mademoiselle Anaïs KAMDEM**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six septembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de Vigneux-sur-Seine, légalement convoqué le dix-neuf septembre deux mille vingt-trois, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Thomas CHAZAL, Maire.

Monsieur Thomas CHAZAL ouvre la séance à 19 h 00 et fait l'appel nominal.

PRÉSENTS : Thomas CHAZAL, Maire,
Colette KOEBERLE, Fouad SARI, Joël GRUERE, Michele LEROY, Florent PECASSOU, Leïla SAÏD, Dominique DEVERNOIS, Bachir CHEKINI[1], Samia LEMTAÏ, Norman CHARLES, Adjoints.
Elisabeth LEGRADE, Alain GALLET, Jeannette LECOQ, René REAL, Valérie HOULLIER, Christina PEDRI, Virginia VITALINO, Faten BENAHMED, Djamila RAMIREZ[2],Fanny KARANI, Sophiane TERCHOUNE[3], Florian GOURMELON, Samia CARTIER, Nicolas ALLEOS, Julia ALFONSO, Benjamin DONEKOGLU, Patrice ALLIO[4], Julie OZENNE[5], Bouchra KHIAR, Conseillers municipaux.

REPRÉSENTÉS :

Monique BAILLOT	Faten BENAHMED
Patrick DUBOIS	par Joël GRUERE
Sophie MINE	par Fouad SARI
Marième GADIO	par Leïla SAÏD
Fernando PEREIRA	par René REAL
Frank GUEX	par Colette KOEBERLE
Maryline VIARD	par Benjamin DONEKOGLU.

EXCUSÉ : Gabin ABENA.

ABSENTS : Sylvain ALLIROT.

Les membres présents peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Il est procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du code précité, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du Conseil pour la présente séance.

Madame Leila SAÏD est désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle accepte.

---

[1] Arrivé à 19 h 08 – A quitté la séance à 20 h 20 en laissant un pouvoir à Thomas CHAZAL
[2] Arrivée à 19 h 07
[3] Arrivé à 19 h 19
[4] Arrivé à 19 h 03
[5] Arrivée à 19 h 04

Direction Juridique
Affaire suivie par : Yannis ISSOGUI

Conseil Municipal du 26 septembre 2023

Délibération n°23.194

Signature d'une convention de prise en charge technique et financière des obsèques de Mademoiselle Anaïs KAMDEM

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le devis établi par la société des Pompes Funèbres PFG – SERVICE FUNERAIRES 85 Avenue de la République 91230 MONTGERON ;

Vu l'examen de la présente délibération par la Commission municipale « Ressources », réunie le 19 septembre 2023 ;

Considérant que le mardi 22 août, disparaissait Anaïs KAMDEM, dont le décès est intervenu dans le cadre d'une sortie du groupe d'enfants du centre de loisirs Louis-Pasteur, à la base de loisirs de Cergy-Pontoise ;

Considérant que depuis l'annonce de cette tragédie, la commune se tient aux côtés de la famille KAMDEM, pour répondre à ses besoins, pour la seconder dans ses démarches et la soutenir dans cette épreuve ;

Considérant que la Commune souhaite aider la famille en prenant en charge les frais d'obsèques ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

À L'UNANIMITÉ,

Article 1 - ACCEPTE la prise en charge technique et financière des obsèques de Mademoiselle Anaïs KAMDEM, décédée le 22 août 2023 à Cergy-Pontoise pour un montant de 6 793, 96 € TTC, selon devis N°23905-23-000059-D-01 des Pompes Funèbres Montgeron PFG - Services Funéraires.

Article 2 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de prise en charge jointe en annexe et à engager toutes procédures et à signer tous actes nécessaires à ces fins.

Article 3 - DIT que la dépense sera imputée sur l'exercice budgétaire en cours.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre le Maire et le Secrétaire de séance
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire
Thomas CHAZAL

Signé numériquement le 28/09/2023

MAIRIE DE VIGNEUX (Essonne)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
091-219106572-20230926-23-194-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/09/2023
Affichage : 29/09/2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage